Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20260618-2026_218-DE

les coteaux bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-218

Objet : Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo des Coteaux bordelais

Conseillers en exercice	**33**	Pour	**31**
Conseillers présents	**27**	Contre	
Quorum	**17**		
Conseillers représentés	**4**	L'an 2026, le 17 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Rosa Bonheur à Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	**31**		
Date de convocation	**08/VI/2026**		
Date d'affichage	**10/VI/2026**		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Emmanuel KERSAUDY**

Prénom	Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence	ALLAIS	Fargues-Saint-Hilaire	X	
Armand	BILLET	Tresses	X	
Maxime	BIVALSKI	Fargues-Saint-Hilaire		
Patrick	BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Hervé	CAZENABE	Camarsac	X	
Sara	CHARLES	Tresses		Christophe VIANDON
Christophe	COLINET	Carignan-de-Bordeaux	X	
Franck	COUMAU	Salleboeuf	X	
Margaux	COURTIAL	Bonnetan	X	
Frédéric	COUSSO	Croignon	X	
Natacha	DARDAUD	Tresses	X	
David	DARTENSET	Pompignac	X	
Céline	DELIGNY-ESTOVERT	Pompignac	X	
Thierry	DEMONS	Carignan-de-Bordeaux	X	
Dominique	DERUE	Bonnetan	X	
Philippe	DESTRUEL	Pompignac	X	
Régis	FALXA	Salleboeuf	X	
François	FOURTON	Tresses		
Sébastien	GANTCH	Fargues-Saint-Hilaire		Florence ALLAIS
Dominique	GELARD	Pompignac	X	
Alexandre	GUIMBERTEAU	Fargues-Saint-Hilaire	X	
Cécile	HUVER-PLANCHON	Salleboeuf		Emmanuel KERSAUDY
Emmanuel	KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Sandrine	LACOSTE	Carignan-de-Bordeaux	X	
Véronique	LAIZET	Fargues-Saint-Hilaire	X	
Séverine	MARQUES GUINOBERT	Carignan-de-Bordeaux	X	
Annie	MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Marie-Jeanne	SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian	SOUBIE	Tresses	X	
Catherine	TEVELLE GAUCHOUX	Pompignac	X	
Baptiste	VEYSSY	Carignan-de-Bordeaux	X	
Christophe	VIANDON	Tresses	X	
Véronique	ZOGHBI	Carignan-de-Bordeaux	X	

Affiché, le

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 17/VI/2026
ID : 033-243301355-20260618-2026_218-DE

N° 2026-218
Objet : Délibération portant attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre du schéma vélo des Coteaux bordelais

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V

Vu la demande de fonds de concours formulée par la commune de Carignan de Bordeaux

Considérant que le dossier de demande est complet au regard et s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma communautaire vélo du territoire de la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais" adopté le 2 février 2022

Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part de financement prévue par le bénéficiaire du fond de concours, conformément au plan de financement joint.

Vu la réunion du Bureau communautaire en date du 3 juin 2026

Rapport de synthèse :

Rapporteur : Christophe COLINET

La Communauté de communes " les Coteaux Bordelais" et les 8 communes ont approuvé un schéma directeur vélo qui implique que des investissements ou aménagements soient assurés par la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais", les communes ou le Département.
La Communauté de communes " les Coteaux Bordelais" s'est engagée à soutenir fortement les investissements et aménagements que les communes devraient assumer par le biais de fonds de concours.

Dans ce cadre, la Communauté de communes peut assumer une part qui doit être inférieure à l'autofinancement par la commune. Le dossier doit au préalable être soumis à la Communauté de communes, par l'intermédiaire de Christophe Colinet élu référent pour vérifier :

- Qu'il s'inscrit bien en cohérence dans la mise en œuvre du schéma global
- Qu'il respecte les conditions du fonds de concours
- Que la commune ait bien fait les demandes de subventions possibles généralistes (DETR, DSIL, Département…) ou thématiques (ADEME, Alvéole …) ou que dans l'hypothèse où la commune aurait renoncé à faire ces demandes de subventions celle-ci ne demande que la part résiduelle du reste à charge (estimée à 70% du total qui aurait été subventionnable) à la Communauté de communes comme si la subvention avait été demandée.
  Dans l'hypothèse où la subvention demandée par la commune n'est pas attribuée par le tiers financeur, le fond de concours de la Communauté de communes " les Coteaux Bordelais" peut naturellement être activée sur cette partie du plan de financement.

Dans le cas présent,

- La commune de Carignan de Bordeaux a sollicité un fonds de concours pour des travaux correspond à la tranche n° 3 de création de la voie verte en parallèle à la route de Tresses RD936E5 entre Carignan et Bouliac pour un montant de 158 838.89 € sur la base du plan de financement ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 17/VI/2026
ID : 033-243301355-20260618-2026_218-DE

La phase 3 de la voie verte réalisée constitue le dernier tronçon d'une liaison en mobilités douces depuis le rond-point de la Belle etoile à Bouliac jusqu'au centre-bourg. Cette dernière tranche est réalisée depuis le rond-point de Regeon jusqu'au square Beausejour avec une traversée de la RD 936 E5 vers le chemin du Moulin et la Mairie.
Un moyen, pour les administrés, de rejoindre les transports en commun et le réseau de pistes cyclables de Bordeaux Métropole en site propre et sécurisé.

Plan de financement et demande de subvention liée à approuver :

Dépenses (en € Hors Taxe)		Recettes (en € Hors Taxe)	
Travaux	397 954,20	Fonds vert 2025	28 091
		CD33 2025	45 702
		FdC CdC**	158 838,89
		Autofinancement	165 322,11
Total HT	**397 954**	**Total HT**	**397 954**

*** Fonds de concours de la communauté de communes*

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'attribuer un fonds de concours à la commune de Carignan de Bordeaux à hauteur de 158 838.89 €
2. D'autoriser le Président à prendre tout acte y afférant

Fait à Tresses, le 18 juin 2026

Le **Président** :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Christian SOUBIE

Christian SOUBIE,
Maire de Tresses

Signé électroniquement par :
Christian Soubie
Date de signature : 22/06/2026
Qualité : Parapheur Président
Coteaux Bordelais

Président de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais

Emmanuel KERSAUDY

Signé électroniquement par :
Emmanuel KERSAUDY
Date de signature : 20/06/2026
Qualité : Parapheur Cdc Les coteaux Bordelais - Secrétaire de séance

Le secrétaire de séance